

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE DE REQUISTA

N° 2026 / 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE DE LA COMMUNE DE REQUISTA.

**OBJET : DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS AU 5<sup>ème</sup> ADJOINT.**

**Le Maire** de la Commune de Réquista,  
**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de Réquista en date du 27 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé l'élection du Maire et des Adjointes,  
**Vu** la délibération n°2026/07 du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjointes,  
**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une redistribution de ses délégations,  
**Considérant** les nouvelles fonctions Monsieur **Denis GALTIER, devenu de fait 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,**

**ARRETE**

**Article 1°** : - En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Denis GALTIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,** est délégué au tourisme et aux espaces verts des hameaux de la commune.

❖ **Délégations de fonctions lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- La préparation et l'élaboration des documents destinés à la gestion des espaces verts situés sur les hameaux de la commune ;
- L'émission d'avis privilégié en relation avec le Service Technique de la Commune ;
- La représentation du maire dans les diverses instances en relation avec le tourisme.
- En l'absence du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint délégation lui est donnée de représenter la commune au SIRDT.

**Article 2°** : - **Monsieur** le Secrétaire Général de la Mairie de Réquista est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3°** : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète aux fins de contrôle de légalité.
- Monsieur le Trésorier.
- L'intéressé.

Reçu notification le  
L'intéressé,



Fait à Réquista, le 30 mars 2026  
Le Maire,

**Michel LAURENS**

